

Sénat De Belgique

Projet de Loi relatif aux Travaux Publics.

Leopold, Roi des Belges,

A tous présents, et à venir. Salut:

Nous avons de commun accord avec les chambres, décrété,
et nous ordonnons ce qui suit:

Article Unique.

Le Département de l'Intérieur est autorisé à prélever sur
le crédit provisoire qui lui a été ouvert par la loi du 5 juillet
1833, les dépenses nécessaires à l'exécution des ouvrages publics
suivants:

- 1^o Construction d'une partie de la jetée d'ouest d'Ostende jus-
qu'à concurrence de cent sept-mille francs.
- 2^o Pour l'entretien et la reconstruction des digues de l'Escaut et
construction d'aqueducs dans les polders neuf cent soixante dix
mille francs.
- 3^o Travaux relatifs aux communications suivantes (dépense imputable
sur l'exédant du produit des carrières), savoir:

Route réunissant la communication de Bruxelles à Maestricht avec celle de Maestricht à Venloo, fcs.	60,000 "
Achèvement de la route de Dinant à Neufchâteau.	100,000 "
Reconstruction de la route d'Invers à Gand	30,000 "
Route de Liège par Corwagne vers Marche	80,000 "
Prolongement de la route neuve de Bruxelles à Sinove jusqu'à la route d'Illost à Grammont et améliorations aux abords d'Audenarde.	90,000 "
Ouverture de la route de Diest vers Hapelt.	30,000 "
Amélioration de la route de Liège à six-la-Chapelle.	10,000 "
Ouverture de la route du bois des Pendus à Habay-la-Neuve.	25,000 "
Empièvement de la digue du Canal de Furnes vers Dunkérque.	30,000 "

Allocations à faire à titre de subside aux Provinces, Communes
ou Sociétés qui se chargeraient à leurs frais de l'établissement
des communications.

De Binche vers Beaumont.

Engbieri à Grammont.

Cournay à Renaix.

Lessines à Renaix.

Houy vers Tirlémont.

Bierset vers Hamut.

Chatetet vers Anthée.

Pierre vers Aerschot.

Charleroy à Beaumont.

147,000 „

Total égal à l'excédant du produit des Barrières
sur les frais d'entretien ordinaire des Routes. fr. 602,000 „

Arrêtons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 16 juillet 1833.

Le Président de la Chambre
des Représentans,

Les Secrétaires

Signés / M. De La Fayette,
De Renesse.

/ Signé / Raikem.